

Date de convocation : 18 janvier 2021Date d'envoi : 18 janvier 2021Date d'affichage : 18 janvier 2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5-2021
Du LUNDI 25 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni à l'espace Maurice Champel, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absente ayant donné procuration : 1 - MOURARET Sophie procuration à ROUX Philippe

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : BENOIT Nadine

OBJET : Demandes de subventions « Rénovation de 2 courts de tennis »

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet réalisé pour la rénovation de deux courts de tennis municipaux.

Le montant des travaux est estimé à la somme de 117 400.00 € H. T. (140 880.00 € T. T. C).

Cette opération pourrait bénéficier du concours :

- des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL) ou de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR) ;
- de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif en faveur des équipements sportifs de proximité du Bonus Relance ;

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

- Travaux rénovation 2 courts de tennis (H. T.).....	117 400.00 €
- Subvention DSIL/DETR (30 %).....	35 220.00 €
- Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (20 %).....	23 480.00 €
- Autofinancement communal H. T.....	58 700.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Elisabeth MAZON, en qualité de Présidente du Tennis Club Fontbellonnais, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux à intervenir pour la rénovation de 2 courts de tennis municipaux ;
- Adopte le plan de financement présenté ;
- Sollicite l'aide de l'Etat au taux maximum pour cette opération, dans le cadre de la DSIL/DETR 2021 ;
- Sollicite l'aide de la Région au taux maximum pour cette opération, dans le cadre du dispositif en faveur des équipements sportifs de proximité du Bonus Relance ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROUX

